

La Lettre des Enseignants Du Nord



4 avril
2008

"S'opposer et proposer"

NOUVEAUX PROGRAMMES

Le devoir de résister

Extrait de l'intervention de Claire Krepper, secrétaire national SE-UNSA
au congrès UNSA Education de Bordeaux, mars 2008

Sondage SE-UNSA 59
Projet de programmes

sur
<http://sections.se-unsa.org/59/>
dès ce soir

Résister au simplisme, résister à une vision étriquée de l'école, qui ne serait qu'entraînements et répétitions, apprentissages de règles et restitutions, un retour aux contenus et méthodes de l'école de nos grands-pères, qui, faut-il encore le rappeler produisait moins de 5% de bacheliers, était une véritable école d'apartheid, apartheid social (d'un côté l'école primaire pour les enfants du peuple, de l'autre le lycée pour les enfants de bourgeois) et apartheid sexuel (d'un côté les garçons, de l'autre les filles). Résister à un projet d'école qui n'éduque pas mais qui dresse, une école du retour à l'ordre moral à coups de maximes copiées au tableau, résister à un projet qui nie ce que tous les professionnels de l'éducation savent, que si tout enfant peut apprendre, nul ne peut l'y contraindre, qu'apprendre relève toujours d'un engagement personnel et que les plus beaux modèles théoriques (l'enseignement explicite prôné par les nouveaux programmes de primaire comme les autres) se brisent sur la complexité de ces petits d'homme et non de ces machines à apprendre que sont les enfants et les jeunes.

Résister au scientisme, aux théories neuro-cognitivistes au nom desquelles on imposera des normes inaccessibles à la plupart des élèves. Ainsi, un tout petit exemple parmi des dizaines d'autres, la technique posée de la soustraction sera exigée à la fin du CP ! A l'évaluation à l'entrée au CE2, en 1992, alors qu'il était enseigné en CE1, le calcul posé de $53 - 37$ n'était réussi que par 30 % des élèves. Oui, nous devons résister aux pensées magiques qui planifient « scientifiquement » les apprentissages en niant leurs dimensions psychologiques, affectives et sociales.

Résister à la démagogie érigée en principe politique, démagogie qui consiste à donner à croire aux familles que les stages de rattrapage pendant les vacances constituent une réponse pertinente aux difficultés, que des heures de soutien ajoutées aux 6 heures de classe quotidiennes sont aussi une réponse valide à la difficulté scolaire et que des programmes simplistes, dangereux sous leur apparence rassurante – je vous invite tous à ce propos à le dire très fort au ministre qui cherche un soutien auprès du grand public, en répondant au questionnaire que vous trouverez à la une du site du ministère - que ces programmes vont permettre de diviser par 3 (et pourquoi pas par 4, par 5) le nombre d'élèves en grande difficulté à l'entrée au collège.

Résister à l'absolutisme, qui fait que les opinions, les croyances, les lubies (quel mot convient le mieux) d'un seul homme, fût-il le président de la République, tiennent lieu de réflexion éducative et de concertation avec les professionnels. Je ne rappellerai pas tous les exemples mais le dernier en date est particulièrement emblématique, je veux parler de l'initiative du président de faire parrainer un enfant juif français victime de la Shoah par un élève de CM2. Je ne rentrerai pas dans les détails de cette affaire que tout le monde ici connaît, mais franchement, comment ne pas être affligé par tant de désinvolture et d'improvisation sur un sujet aussi grave ?

Résister au clientélisme, qui offre des weekends de 2 jours à ceux qui ont les moyens d'en profiter, des prises en charge de leurs enfants après les heures de classe et pendant les vacances ; oui, résister à toutes ces mesures pensées pour le confort des adultes et jamais pour l'épanouissement des enfants. Des mesures, faut-il le redire ici, prises à budget constant et donc au détriment de l'amélioration des conditions d'enseignement pour tous les élèves dans le temps scolaire.

Résister toujours à ce clientélisme qui se traduit par l'assouplissement de la sectorisation scolaire. Assouplissement, qui comme nous l'avions annoncé, n'a pas profité, aux enfants scolarisés dans les établissements les plus difficiles mais bien à ceux qui déjà scolarisés dans des établissements favorisés ont cherché à rejoindre des établissements encore mieux cotés. Assouplissement de la sectorisation comme un encouragement à davantage d'individualisme.

Résister à une politique qui encourage l'individualisme des familles mais aussi celui des personnels à qui le gouvernement ne propose, il est vrai, que des solutions individuelles qu'elles soient promotions au mérite ou heures supplémentaires. Solutions individuelles qui détruisent les équipes éducatives à coup de suppressions de postes, de services partagés, de négociations individuelles quand la cohésion est un outil capital pour mener à bien un projet éducatif. Nous, les éducateurs devons tenir ferme sur nos valeurs collectives. Le jour où les syndicats ne seront plus que les syndicats du pouvoir d'achat face au président du pouvoir d'achat, ils auront signé leur défaite idéologique : le président nous aura entraîné sur son terrain, faisant exploser toutes les solidarités.

Oui, nous devons continuer à résister.

Chacun pour soi...

« C'est pour cela également que je propose d'organiser davantage le dialogue social dans l'administration autour du service plutôt que des corps, parce que le dialogue social ne consiste pas à passer en revue des centaines d'actes administratifs individuels mais à discuter ensemble d'une politique de gestion des ressources humaines. Toutes les propositions que je viens de formuler, je le souligne, sont autant de thèmes de négociation et de concertation avec les organisations syndicales.

Je propose de favoriser partout la logique démocratique de l'élection. Je souhaite que l'on enrichisse les sujets ouverts à la négociation collective. Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires ! »

C'est, à proprement parler, **la mise au pilori des CAPD et du paritarisme**. Quand NS dénonce « les heures perdues à tant de formalisme », il montre qu'il ne sait pas ce qui se passe en CAPD. Celles-ci sont justement consacrées :

1-à définir et améliorer les règles qui régissent les opérations du Personnel (avancement, mutation, formation,...),
2-à étudier les situations particulières.

Dire qu'il faut « organiser le dialogue social autour du service plutôt que des corps » signifie purement et simplement que lorsqu'on voudra une augmentation ou lorsqu'on voudra changer d'école, on ira voir tout seul, comme un grand son chef de service, qui dira oui ou non, sans porter regard sur ce qui se fait dans le service voisin.



Fonction publique :
les **dessous**
d'un discours

Le enseignant
Le journal du syndicat des Enseignants-Quebec

SE-UNSA
Maison des Enseignants
32, bld Lebas 59000 LILLE
03.20.62.22.80 59@se-uns.org

Pour recevoir la brochure,
merci d'écrire à :

SE-UNSA,
Maison des Enseignants
32, bld Lebas 59000 LILLE
03.20.62.22.80 59@se-uns.org

Si le chef de service est l'IA, on pourrait imaginer que ça fonctionne quand même un peu, puisque les représentants syndicaux, chassés de fait par la porte, rentreraient par la fenêtre.

Si le chef de service est le président ou le directeur de l'EPEP, **les demandes formulées par les collègues seront satisfaites en fonction du bon vouloir politique.**

On peut imaginer l'influence de ce que pensent les parents des enseignants sur les élus. On sait déjà combien les interventions politiques désorganisent parfois les opérations de carte scolaire.

Comment ne pas envisager que **l'avis des parents agisse sur l'avancement ou la mutation de collègues** ? La **relation parents-enseignants** à laquelle nos dirigeants successifs ont toujours dit accorder beaucoup d'importance risque d'être **terriblement affectée.**

RELEVÉ DE CONCLUSION « SAMEDI MATIN »

On entre dans le concret

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 20 mars, le texte traduisant l'aide aux élèves en difficulté a été voté. Il modifie le décret 90-788 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Apparaissent maintenant, clairement, les modalités telles que contenues dans le relevé de conclusions que le SE-UNSA a signé :

- L'organisation et la durée de la semaine scolaire

Désormais, le temps scolaire s'établit à 24 heures par semaine.

Les cours auront lieu à raison de six heures par jour le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il figure en même temps la possibilité, pour les conseils d'école, de demander l'aménagement de la semaine scolaire sur 4 jours ou 4 jours et demi (cours le mercredi matin).

- Le dispositif d'aide aux élèves en difficulté

L'organisation générale de l'aide personnalisée émane du conseil des maîtres qui doit faire une proposition à l'IEN, lequel doit ensuite l'arrêter. C'est le maître de la classe qui établit la liste des élèves concernés après accord des parents. Ces élèves peuvent bénéficier de deux heures maximum d'aide personnalisée par semaine.

→ Ainsi les IA ou IEN, tentés d'imposer autre chose et ayant déjà annoncé telle ou telle organisation doivent revoir leur copie.

→ C'est le conseil des maîtres qui propose, cela doit donc d'abord venir des écoles, pas de l'administration.

Il est bien sûr possible que les IEN commencent à organiser la réflexion dans les écoles, notamment pour suggérer des pistes de travail. De là à imposer un fonctionnement unique, ce n'est pas acceptable pour le SE-UNSA !

- Le « statut » du samedi :

Plus d'heures d'enseignement le samedi, mais rien n'interdit d'y prévoir les 60h d'aide aux élèves en difficulté, souplesse que de nombreux collègues réclament.

- Les dates de vacances :

Volonté d'uniformiser les dates via un calendrier scolaire national.

Pour le SE-UNSA, ce relevé de conclusions engage bien ses signataires dont le Ministère en premier chef. Il doit veiller à ce que les administrations départementales l'appliquent, dans sa globalité.

LAICITE

Le privé appelle au secours ?

Le SE-UNSA conduit régulièrement des campagnes de défense de la laïcité et de promotion du service public et laïque d'éducation. Avec les dangers liés à la désectorisation, au projet de développement du « caractère propre des établissements » et à la circulaire concernant le forfait communal qui s'ajoutent aux privilèges budgétaires payés par tous les contribuables à l'enseignement privé, il nous a semblé important de réaffirmer l'exigence laïque et de rendre à l'école privée ce qui lui revient.

Tous ceux qui pourraient avoir été peu ou prou gagnés par le consumérisme catholique présidentiel ambiant ignorent qu'une part importante des impôts de tous (nationaux ou locaux) finance les choix personnels de quelques-uns. Pour nous l'école libre, l'école de la tolérance et du respect, l'école de la réussite, celle qui accueille la quasi-totalité des élèves en difficulté ou en situation de handicap, c'est l'école publique et laïque.

Alors qu'aucun texte ne l'impose, les gouvernements successifs ont entériné un principe de « parité » qui consiste à attribuer automatiquement 20% des moyens d'enseignements aux établissements privés.

Donc, lorsque l'on crée 5 postes, un poste est attribué automatiquement au privé. Mais ce principe est « asymétrique », car il ne s'applique pas de la même manière lorsqu'il y a des suppressions. Ainsi sur les 11200 suppressions de postes prévues au budget 2008 seules 1400 concerneront le privé soit moins de 13 %, ce qui amplifie l'écart, année après année, et l'injustice.

De plus lorsque l'on met en regard cette dotation de 20 % avec les effectifs réellement scolarisés, là non plus le compte n'y est pas. En effet le privé « ne scolarise » que 16,69 % des élèves. Cet écart de près de 4 points lui donne donc une sur-dotation considérable. Si le public bénéficiait des mêmes « largesses », il bénéficierait du jour au lendemain de près de 200 000 postes supplémentaires (on imagine aisément ce que l'on pourrait en faire....).

Cela pose d'ailleurs la question de l'efficacité de l'enseignement privé. Avec une telle sur-dotation ses résultats devraient être très nettement supérieurs. Ce n'est pas le cas alors qu'il choisit ses élèves et n'accueille que moins de 4% des élèves de ZEP ou en situation de handicap...

En 2005, l'enseignement privé catholique aurait refusé plusieurs milliers d'élèves (20 000 à 50 000 !) par manque d'enseignants et de locaux. On peut d'autant plus asséner des chiffres impressionnants qu'ils ne sont pas vérifiables.

Et tout à coup, à Sebourg, on a besoin d'un coup de main publicitaire de l'école publique pour se refaire une santé ?

MOUVEMENT 2008

Rentrée scolaire 2008

Saisie des vœux : 6 au 19 mai

Groupe de travail préparatoire : 10 juin

CAPD : 26 juin

Nouveautés :

Les collègues nommé(e)s à titre provisoire et les stagiaires doivent formuler en 1^{er} vœu un vœu de remplaçant sur zone départementale d'ajustement. Ce vœu est factice. Il ne sert qu'à identifier le bassin où le/la collègue souhaite être nommé(e) en fin de mouvement s'il/elle n'obtient rien à la phase informatisée.

Les vœux géographiques restent possibles mais ne sont plus obligatoires.

Les collègues divorcé(e) qui assument la garde alternée de leur enfant peuvent prétendre à une majoration de barème de 12 points (acquis SE-UNSA).

Le SE-UNSA s'est une nouvelle fois cette année opposé au blocage de postes au 1^{er} mouvement pour les néo-titulaires.

Nous continuerons à nous battre pour que les collègues qui acceptent d'enseigner 3 ans dans le sud du département puissent, au terme de cette période, bénéficier d'une majoration de barème de 12 points.

INEAT-EXEAT

C'est maintenant !

Date limite des réceptions de demande : 19 mai 2008

Le dossier de demande se compose de :

- la demande d'exeat avec les pièces justificatives et une enveloppe 18x25 affranchie à l'adresse personnelle,
- la/les demande(s) d'ineat avec les pièces justificatives et une enveloppe 18x25 affranchie à l'adresse personnelle pour chaque département,
- le dernier rapport d'inspection,
- toutes pièces complémentaires pouvant aider à l'instruction du dossier.

Pour télécharger la circulaire de l'IA :

<http://sections.se-uns.org/59/>

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Tél : Mél :@.....

souhaite adhérer au 

souhaite recevoir les parutions du 